



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
18/11/2022

Nombres de membres en exercice : 10
Nombres de membres Présents : 6
Nombres de membres Absents : 4

Date Affichage
18/11/2022

Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 7

Séance du 24 novembre 2022

L'an deux mille deux et un et le vingt-quatre novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. BRILLIARD M., M. DOMINGO J.D , M. LAUBRAY. J, M. PUJOL D., M. VAILLS S. ,

Absents excusés : M. CORREIA J., M. MIRAN P

Procurations : M PICHEYRE V. à M. DOMINGO J. D

Objet de la Délibération

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE AUTHENTIQUE DE CONSTITUTION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Formiguères a été sollicitée par ENEDIS pour le passage d'un réseau électrique souterrain sur les parcelles n° Section C248 lieu dit « Coma Ermada » à Villeneuve de Formiguères.

Les travaux seront réalisés par la société ENEDIS.

Cette installation constitue une servitude de passage et d'accès qui doivent faire l'objet d'un acte établi devant notaire et publié au service de la publicité foncière.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

DECIDE d'approuver la servitude ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte authentique réitérant les termes de la convention N°PO 11 922.

PRECISER que les frais d'acte sont à la charge d'ENEDIS.

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 25 novembre 2022.

P. PETITQUEUX,
Le Maire

